

Date de la compilation des résultats pour la Revue annuelle 2025 : 1^{er} Février 2024 au 31 Janvier 2025

Marche à suivre pour l'envoi de résultat : Veuillez nous faire parvenir vos résultats de compétitions via notre site web www.cpastjean.com, sous la section [envoyez-nous vos résultats](#). Les documents à fournir sont :

- **Catégories STAR 1, 2, Relève, 3 et 4 :**
 - Feuille d'élément
 - Feuille de classement.
- **Toutes autres catégories CPC :**
 - Feuille d'élément

Les feuilles de résultats de toutes les compétitions auxquelles votre enfant participera doivent être remises au club dans un délai de 7 jours suivant la compétition. Si les feuilles de résultats ne sont pas remises, les résultats ne seront pas comptabilisés. Ces feuilles sont requises pour :

- La publication de la photo des médaillés dans le journal local.
- L'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor lors du spectacle annuel.
- La compilation des résultats pour le dossier des lauréats.

Méthode d'attribution des solos, du duo, trio et quatuor :

- Le calcul est fait avec le cumulatif du pointage des deux meilleurs résultats du patineur ainsi que l'ajout des points bonus, s'il y a lieu.
- Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés de leur catégorie se verront attribuer le solo, duo, trio ou quatuor disponibles.
- Dans l'éventualité où il y a égalité dans les pointages pour l'attribution d'un solo dans une catégorie, celui-ci pourra être considéré comme un duo ou un solo sera ajouté, au choix du CA.

Nombre de solo, duo, trio et quatuor pour la revue annuelle.

Catégorie	Nombre	Durée	Seuil minimal pour l'obtention du solo
STAR 2-Relève	1 quatuor	2 minutes	8
STAR 3	1 quatuor	2 minutes	8
STAR 4	1 trio	2 minutes	10
STAR 5	1 solo et 1 duo	2 minutes	13.00
STAR 6	1 solo	2 minutes	17.00
STAR 8	1 solo	2 minutes 30 secondes	24.00
STAR 10	1 solo	2 minutes 30 secondes	34.00
OR	1 solo	2 minutes 30 secondes	36.00

Catégorie STAR en style libre

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire. Toutefois, les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés.
- Le solo, duo, trio ou quatuor sera obtenu en tenant seulement compte des compétitions faites dans la catégorie la plus élevée.
- Parmi les 2 compétitions comptabilisées, 1 compétition proviendra obligatoirement de la région Rive-Sud.
- Un patineur qui transfère au niveau compétitif durant la période de compilation ne sera pas admissible au solo, duo, trio, quatuor de la catégorie STAR.
- Advenant l'annulation d'une compétition ou d'une catégorie, aucun point ne sera alloué.
- Les résultats pour la catégorie STAR 7 et STAR 9 seront comptabilisés seulement pour le numéro des médaillées.
- Notez bien qu'un patineur qui obtient un quatuor (STAR 2 et 3), un trio (STAR 4) ou un duo (STAR 5) ne peut se mériter une place dans la même catégorie deux -années consécutives.

Voici les compétitions de la Rive-Sud admissible aux calculs de pointages :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| • Invitation Chambly | • Finale régionale STAR |
| • Invitation Saint-Hubert | • Les Jeunes Étoiles |
| • Invitation Saint-Jean | • Invitation Sainte-Julie |
| • Invitation Rive-Sud | • Invitation Lise Boucher |

Exclusion

- Un patineur s'étant mérité un solo lors de la revue annuelle précédente en fonction de l'obtention d'un podium à la finale provinciale Michel-Proulx ne pourra obtenir de point pour cette compétition pour l'année en cours.

Pour déterminer les patineurs qui se mériteront un solo, duo, trio ou quatuor, le calcul des points sera effectué de la façon suivante :

STAR 1 : Pas de solo, duo, trio ou quatuor.

STAR 2-Relève et STAR 3 :

- Une pondération sera associée pour chaque élément effectué.
- Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés seront admissibles pour la quatuor STAR 2 et 3.
- Valeurs des éléments : Or 2 pts, Argent 1 pt, Bronze : 0

STAR 4 :

- Une pondération sera associée pour chaque élément effectué.
- Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés seront admissibles pour le trio STAR 4.
- Les points bonis alloués pour le Axel sur la feuille de résultat seront appliqués à la compilation des résultats.
- Valeurs des éléments : Or 2 pts, Argent 1 pt, Bronze : 0. Axel 2 pts

STAR 5 à OR:

- Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés de leur catégorie se verront attribuer le solo selon les conditions suivantes :
 - Un patineur peut obtenir le solo de sa catégorie seulement s'il atteint le seuil de réussite de sa catégorie.
 - Pour les catégories STAR 5 - 6 et Or, un patineur peut se mériter un solo dans la même catégorie durant deux années consécutives.
 - Notez bien qu'un patineur STAR 8 et 10 ne peut se mériter un solo dans la même catégorie deux années consécutives.

Catégories Compétitives en style libre

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire, toutefois les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés.
- Seules les compétitions présentées ci-dessous sont admissibles au calcul des points pour l'obtention d'un solo.
- Pour chaque catégorie et en fonction du nombre de solos à attribuer, les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés se verront attribuer les solos disponibles.
- Lorsqu'un patineur change de catégorie à l'intérieur de la période de comptabilisation des points pour les solos, seuls les points de la catégorie supérieure seront comptabilisés.
- Un patineur ne pourra obtenir le solo de sa catégorie s'il n'a pas atteint un seuil de réussite
- Un patineur qui transfère au niveau STAR durant la période de compilation ne sera pas admissible aux solos de la catégorie compétitive.
- Un patineur Pré-Novice à Sénior qui s'est classé sur l'Équipe du Québec obtiendra automatiquement la chance de présenter un numéro lors de la revue annuelle

Nombre de solos pour la revue annuelle.

Catégorie	Nombre	Durée	Seuil minimal pour l'obtention du solo
Sans limite	1 solo	2 minutes	11.5
Pré-juvénile	1 solo	2 minutes	16.00
Juvénile	1 solo	2 minutes	20.00
Pré-Novice	2 solos	2 minutes 30 secondes	30.00 pour le programme libre
Novice	2 solos	2 minutes 30 secondes	40.00 pour le programme libre
Junior et Sénior	Solo automatique	3 minutes	N/A

Voici les compétitions admissibles aux calculs de pointages :

• **Sans limites :**

- Finale régionale STAR
- Championnats de section Sans-limites à Novice
- Rendez-vous Rive-Sud
- Finale provinciale Michel-Proulx
- Invitation Saint-Jean

• **Pré-Juvénile :**

- Finale régionale STAR
- Championnats de section Sans-limites à Novice
- Souvenirs Georges-Éthier
- Finale provinciale Michel-Proulx
- Rendez-vous Rive-Sud

• **Juvénile :**

- Jeux du Québec régionaux
- Championnats de section Sans-limites à Novice
- Jeux du Québec ou Jeux de la Participation
- Rendez-vous Rive-Sud
- Souvenirs Georges-Éthier

• **Pré-novice :**

- Championnats québécois d'été
- Souvenirs Georges-Éthier
- Championnat de sous-section Québec
- Championnats de section Sans-limites à Novice
- Rendez-vous Rive-Sud
- Jeux du Québec régionaux
- Jeux du Québec ou Jeux de la Participation
- Trophée Patinage Canada

• **Novice :**

- Championnats québécois d'été
- Souvenirs Georges-Éthier
- Championnat de sous-section Québec
- Championnats de section Sans-limites à Novice
- Rendez-vous Rive-Sud
- Jeux du Québec régionaux
- Jeux de Québec ou Jeux de la participation
- Trophée Patinage Canada

Sans limite, pré-juvénile et juvénile :

- Le cumulatif des pointages CPC (score final) des deux meilleurs résultats du patineur des compétitions admissibles sera calculé.

Pré-novice et plus :

- Lorsqu'il y a un programme court et un programme long, le cumulatif, des deux meilleurs pointages obtenus aux programmes courts sera additionné au cumulatif des deux meilleurs pointages obtenus aux programmes longs.
- Un patineur Pré-Novice à Sénior s'étant classés sur l'Équipe du Québec obtiendront automatiquement la chance de présenter un numéro lors de la revue annuelle.

Couple :

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire. Toutefois, les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés. De plus, le patineur doit s'être classé (e)s dans le trois quart supérieur de la feuille de résultats lors des compétitions admissibles.
- Un patineur Pré-Novice à Sénior s'étant classés sur l'Équipe du Québec obtiendront automatiquement la chance de présenter un numéro lors de la revue annuelle.

Danse :

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire. Toutefois, les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés. De plus, le patineur doit s'être classé (e)s dans le trois quart supérieur de la feuille de résultats lors des compétitions admissibles.
- Un patineur qui compétitionne en danse dans les catégories Pré-Juvenile doit avoir compétitionné sur les événements de danses. (A = Danse sur tracé ou B= Danse libre et tracé).
- Un patineur Juvenile à Sénior doit compétitionner sur la danse sur tracé ainsi que sur la danse libre.
- Un patineur Pré-Novice à Sénior qui s'est classées sur l'Équipe du Québec obtiendra automatiquement la chance de présenter un numéro lors de la revue annuelle.

∞ Prendre note : Si plus d'un couple en paire ou en danse se qualifiaient pour une catégorie (ex : Juvenile) en fonctions des critères, le couple en paire ou en danse ayant obtenu le plus haut pointage calculé de la même façon qu'un patineur compétitif en simple se verra attribuer un duo pour la revue annuelle.

Catégorie Artistique :

- Il n'y aura pas de numéro artistique lors de la revue annuelle.
- Les résultats obtenus ne seront pas comptabilisés dans le calcul des pointages pour l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor.
- Les résultats obtenus seront comptabilisés seulement pour le numéro des médaillés.
- Un patineur qui aura compétitionné en Artistique durant la période de calcul verra son nom inscrit pour la pige pour le solo tiré au sort.

Numéro des médaillés :

- Un patineur qui se mérite un solo, duo, trio ou quatuor ne peut participer au numéro des médaillées.
- Les patineurs STAR devront s'être mérité une médaille en style libre ou en artistique.
- **Les patineurs en Artistique doivent avoir compétitionné dans un groupe comportant 4 patineurs et +.**
- **Les patineurs en Star (style libre) qui compétitionnent dans un groupe comportant – de 4 patineurs doivent avoir obtenu le seuil minimal de sa catégorie pour accéder au numéro des médaillés.**
- Pour les catégories compétitives, la médaille reconnue peut avoir été gagné lors d'une compétition invitation, d'une compétition régionale ou provinciale.
- Pour les catégories compétitives, si le résultat final du patineur se situe dans la demie supérieure du groupe lors d'une compétition, le patineur sera admissible au numéro des médaillés.

Solo tiré au sort :

- Un solo sera tiré au sort parmi tous les patineurs :
 - Ayant compétitionné en Style Libre et en Artistique dans les catégories STAR 5 et + lors de l'année admissible.
 - Ne s'étant pas déjà vu octroyer un solo ou un duo lors de la revue annuelle actuelle ou de l'année précédente.
- Le patineur ne doit pas avoir déjà obtenu un solo par tirage au sort lors des années précédentes. (Un patineur peut obtenir le solo tiré au sort : 1 fois dans sa vie de patineur)
- La durée du solo sera de 2 minutes.

Solo automatique :

- Les patineurs STAR s'étant classés parmi les 3 premières positions lors de la finale provinciale STAR Michel Proulx se mériteront automatiquement un solo lors de la revue annuelle de l'année en cours.
- Les patineurs de catégorie Pré-juvénile ou Juvénile qui se mérite un podium lors de la finale des championnats de section sans-limite à novice se mériteront automatiquement un solo lors de la revue annuelle de l'année en cours.
- Les patineurs se classant parmi les trois premières positions lors de la finale des Jeux du Québec ou de la Participation auront automatique un solo lors de la revue annuelle de la saison en cours.

Règlements (Solo automatique) :

- Si toutefois le patineur a déjà obtenu un solo pour une autre raison, il ne pourra obtenir un deuxième solo.
- Il est à noter qu'un patineur qui se voit octroyer le solo automatique ne pourra bénéficier de points associés à cette compétition lors de l'année de compilation suivante.
- Les patineurs qui se méritent le solo automatique et qui était déjà sélectionné pour un duo ou un trio auront la possibilité de demeurer dans le numéro prévu ou d'obtenir le solo automatique. La place laissée libre dans un duo ou un trio sera offert au patineur suivant ayant le plus haut pointage. Tous les frais encourus pour le montage de la chorégraphie seront transférés au patineur bénéficiant d'une chorégraphie déjà préparée.
- Un patineur ayant obtenu son niveau Triple Or au 28 Février de l'année précédant la revue annuelle obtiendra un solo automatiquement lors de la revue annuelle de la saison en cours. (Triple Or = Style libre, danse et habiletés)

Règlements (Solo, duo, trio ou quatuor) :

- Lors de l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor, ce dernier sera présenté lors des deux représentations.
- Un patineur qui se mérite plus d'un solo ne pourra en cumuler plus d'un. Le solo non fait ne pourra être reporté à une année ultérieure.
- Lorsqu'un patineur se mérite plus d'un solo en fonction des critères, il devra occuper le solo en lien avec sa catégorie de compétition.
- Afin d'être éligible pour un solo, duo, trio ou quatuor, un patineur doit avoir représenté le CPA St-Jean durant une période d'un an.
- Pour être éligibles aux solos, les patineurs doivent participer à tous les numéros de groupe. Exceptionnellement, un patineur pourrait demander une exemption en présentant une requête en ce sens au C.A. Toutefois, la demande d'exemption peut être refusée.
- Lors de l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor, les frais associés aux costumes pour ces numéros sont aux frais des parents de ces patineurs.
- Lors de l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor, les coûts associés à la musique seront défrayés par le CPA si celle-ci est faite par la personne choisie par le CPA. Les parents ou patineurs peuvent décider de faire faire leur montage musical par une personne extérieure. Toutefois les frais encourus seront à leur charge.

Ordre d'attribution des choix musicaux pour la revue annuelle (solo, duo, trio et quatuor) :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Sénior compétitif | 10. STAR 6 |
| 2. Junior compétitif | 11. Pré-Juvenile |
| 3. Novice | 12. STAR 5 solo |
| 4. Pré-Novice | 13. Sans limite |
| 5. Triple OR | 14. Duo STAR 5 |
| 6. STAR OR | 15. Trio STAR 4 |
| 7. STAR 10 | 16. Quatuor STAR 3 |
| 8. STAR 8 | 17. Quatuor STAR 2 |
| 9. Juvenile | 18. Solo tiré au sort |